Québec

Gouvernement du Québec
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
et ministre responsable du Plan Nord
Député de Mont-Royal

Québec, le 3 février 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1er étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite à la pétition adressée à l'Assemblée nationale et déposée le 10 novembre 2015 par Mme Lorraine Richard, députée de Duplessis, concernant les tarifs d'électricité. J'aimerais porter à votre attention certaines précisions à ce sujet.

Le 9 mars 2015, la Régie de l'énergie a rendu une décision autorisant une hausse tarifaire de 2,9 %. Cette décision faisait suite à une demande de hausse de 3,9 % faite par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie le 1er août 2014.

Le Gouvernement du Québec est conscient qu'il s'agit d'une hausse importante et nous sommes préoccupés par l'impact de celle-ci sur le budget des consommateurs québécois.

C'est pourquoi, le 30 juin 2015, le gouvernement a pris un décret afin de guider Hydro-Québec dans ses travaux d'élaboration du plan stratégique 2016-2020 et, plus particulièrement, de sa requête tarifaire déposée le 30 juillet 2015.

En outre, le décret statue clairement, que pour le plan stratégique 2016-2020, la société d'État s'engage à effectuer des gains d'efficience, sous forme de cibles annuelles d'évolution des charges d'exploitation d'Hydro-Québec, notamment de façon à ce que l'évolution des tarifs d'électricité atteigne, au terme de la période couverte par le plan stratégique, un rythme égal ou inférieur à celui de l'inflation.

... verso

5700, 4e Avenue Ouest, A-301
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 643-7295
Télécopieur : 418 643-4318
www.mern.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

Il est toutefois important de mentionner que c'est la Régie de l'énergie qui a la compétence exclusive pour fixer les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec Distribution et non le Gouvernement du Québec. La décision finale de la Régie de l'énergie est précédée d'audiences publiques où les divers intervenants, dont les consommateurs, font valoir leurs préoccupations.

Au cours de la dernière année, la société d'État a effectué des gains d'efficience importants. Comme l'ensemble des ministères et organismes québécois, elle devra faire des gains additionnels dans les années à venir afin de limiter les hausses tarifaires.

De plus, au cours des années, diverses mesures ont été mises en place visant à soutenir les ménages à faible revenu, dont les ententes de paiement, les mesures de soutien gouvernementales (ex. : crédit d'impôt pour solidarité, allocation logement), l'interdiction d'interruption de service en période hivernale, les mesures d'efficacité énergétique destinées aux ménages à faible revenu.

Finalement, il est important de rappeler que, même avec cette hausse tarifaire, les consommateurs résidentiels du Québec continuent de bénéficier des tarifs parmi les plus bas en Amérique du Nord.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

PIERRE ARCAND